

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

## SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2020

---

Etaient Présents 55 titulaires, 4 suppléants, 7 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, Daniel LACRAMPE, Chantal LECOMTE, Patrick MAILLET, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE,

Suppléants : Jérôme BOURGUINAT suppléant de Jacques CAZAURANG, Patrick DRILHOLE suppléant de Rose Elisabeth LOPEZ, Lauriane TRESSERRE suppléante de Gérard LEPRETRE, Loïc LUNION suppléant de Aurore GUEBARA

Pouvoirs : Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANE, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, André LABARTHE à Laurence DUPRIEZ, Martine LARROUCAU à Jean CONTOU CARRERE, Stéphane LARTIGUE à Patrick MAILLET, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Jean-Maurice CABANNES, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Marie Annie FOURNIER, Jacques MARQUÈZE,

### RAPPORT N° 24-200910-TOU-

### OFFICE DE TOURISME DU HAUT-BEARN : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Mme ALTHAPÉ rappelle que l'Office du Tourisme du Haut-Béarn est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC). Conformément à l'article L133-8 du Code du Tourisme, le budget prévisionnel et le compte administratif de l'EPIC doivent être soumis à l'approbation du conseil communautaire après avoir été adoptés par le Comité de Direction de l'Office du Tourisme.

Par délibération en date 11 février 2020, le Comité de Direction de l'Office du Tourisme à délibéré sur le compte administratif 2019, qui est arrêté comme suit, antérieurs :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat N</u>
Section Fonctionnement	1 232 598,74 €	1 165 947,78 €	-66 650,96 €
Section Investissement	25 091,65 €	125 546,76 €	100 455,11 €
	<u>Résultat 2018</u>	<u>Exercice 2019</u>	<u>Résultat cumulé</u>
Section Fonctionnement	167 124,51 €	-66 650,96 €	100 473,55 €
Section Investissement	-86 821,25 €	100 455,11 €	13 633,86 €
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Résultat RAR</u>
Reste à réaliser investissement N+1	18 871,96 €		-18 871,96 €

Le résultat net cumulé de fonctionnement est donc de + 100 473.55 €, celui d'investissement de - 5 238.10 €.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2019 de l'Office de Tourisme du Haut-Béarn,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 septembre 2020

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY